

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
<b>38</b>	<b>36 dont 2 pouvoirs</b>

Date de convocation : **24 mars 2017**  
Date d'affichage : **24 mars 2017**

### SEANCE DU 30 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente du mois de mars, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente d'Effiat.

**Etaient présents** : Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Jeanne DEBITON, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Éric GOLD, Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, David MOURNET, Jean-Claude PAPUT, François-Xavier PERRAUD, Laurent PLANCHE (suppléant de Gilles BOURDIER), Yves RAILLIERE, Maryse TRILLON (suppléante de Guy TIXIER), Claude RAYNAUD.

**Absent ayant donné un pouvoir** :

Luc CHAPUT a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER  
André DEMAY a donné pouvoir à Jeanne DEBITON

**Absent** :

Roland GENESTIER, Pascal ROUGIER

**Secrétaire de séance** : M<sup>me</sup> Fabienne GASTON

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

**Délibération n°2017-47 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2016  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX DE RANDAN**

Rapporteur : Christian DESSAPTLAROSE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et L.2313, L.2321 et suivants,

Vu la délibération en date du 11 avril 2016 approuvant le budget primitif de l'exercice 2016,

Vu la délibération en date du 23 mai 2016 (n°2016-33) approuvant la décision modificative n°1,

Vu la délibération en date du 04 juillet 2016 (n°2016-43) approuvant la décision modificative n°2,

Vu la délibération en date du 10 octobre 2016 (n°2016-52) approuvant la décision modificative n°3,

Vu les conditions d'exécution du budget 2016,

Il est proposé d'adopter le compte administratif 2016 du budget principal arrêté comme suit

## Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes	Résultat
Résultat de l'exercice 2016	1 787 709.00 €	1 953 547.82 €	165 838.82 €
Excédent 2015 reporté	-	1 142 886.75 €	1 142 886.75 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>1 787 709.00 €</b>	<b>3 096 434.57 €</b>	<b>1 308 725.57 €</b>

## Section d'investissement

	Dépenses	Recettes	Résultat
Résultat de l'exercice 2016	235 724.81 €	297 455.61 €	61 730.80 €
Déficit 2015 reporté	91 895.29 €	-	-91 895.29 €
Reste à réaliser 2016	84 100.00 €	54 932.00 €	-29 168.00 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>411 720.10 €</b>	<b>352 387.61 €</b>	<b>-59 332.49 €</b>

### COMPTE DE GESTION 2016 - BUDGET PRINCIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par la trésorière de Luzillat et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif de la communauté de communes,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion,

→ **Sous la présidence de Jean-Claude PAPUT, après que le Président se soit retiré de la séance, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- d'arrêter le compte administratif du budget principal 2016 de la communauté de communes des Coteaux de Randan comme indiqué ci-dessus ;
- de déclarer que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire compte-tenu  
de la transmission à la Sous-Préfecture,  
le 11/04/17  
et de la publication, le 12/04/17  
A Aigueperse, le \_\_\_\_\_  
Le Président,

Le Président,

Éric GOLD

